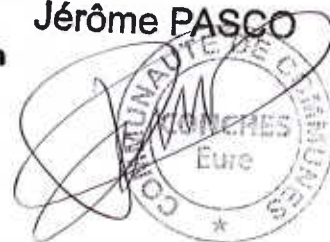


## Règlement intérieur

Jérôme PASCO



### Article 1 : Jours et heures d'ouverture

La déchetterie est ouverte au public aux horaires suivants :

ETE (du 15 mars au 31 octobre)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	9h-12H	Fermé	9h-12H	Fermé	9h-12H	9h-12H	Fermé
	13h30-17h30	Fermé	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	Fermé
Hiver (du 1er novembre au 14 mars)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	9h-12H	Fermé	9h-12H	Fermé	9h-12H	9h-12H	Fermé
	13h30-16h30	Fermé	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	Fermé

Les soirs d'ouvertures, les agents fermeront le site 30 minutes après la fermeture au public. Ils entretiendront aussi le site, le jeudi matin de 9h à 12h.

### Article 2 : Accès et accueil des particuliers

La déchetterie est réservée aux habitants de la Communauté de Communes de Conches.

Les agents sont chargés d'accueillir les visiteurs, de les orienter et contrôler le respect du tri.

L'accès est gratuit et limité à 2m<sup>3</sup> par jour et par foyer.

### ARTICLE 2bis

Le site est strictement interdit aux enfants mineurs non accompagnés.

Les enfants accompagnés sont sous la stricte surveillance et responsabilité de l'adulte accompagnateur.

### Article 3 : Accès des professionnels

Les entrepreneurs, commerçants, artisans du bâtiment et paysagistes exerçant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Conches, peuvent accéder à la déchetterie de Conches, aux horaires d'ouverture, dans la limite de 2m<sup>3</sup> par jour et sous réserve d'être titulaire de la carte Pro.

Les tarifs sont fixés chaque année, par délibération du Conseil de Communauté.

En cas de non présentation de cette carte, les gardiens interdiront l'accès de la déchetterie.

## **Article 4 : Tri des déchets**

Seuls seront acceptés les déchets préalablement triés.

## **Article 5 : Déchets acceptés**

Sont acceptés : ferraille, encombrants incinérables et non incinérables ; mobilier, gravats, déchets verts, papiers, cartons, verres, plastiques, pneus, huiles minérales, piles, batteries, déchets ménagers spéciaux, déchets électriques et électroniques et textiles, déchets amiantés (sous conditions)

Les dépôts d'ordures ménagères sont strictement interdits.

## **Article 6 : Dépôts de déchets spéciaux**

Seuls sont acceptés les déchets ménagers spéciaux : aérosols, néons, pesticides, solvants, peintures, radiographies, thermomètres à mercure, amiante (hors matériaux de construction), piles, huile végétale, batteries...

Les dépôts de déchets ménagers spéciaux doivent s'effectuer obligatoirement dans l'armoire spécifique en présence du gardien.

## **Article 7 : Dépôts sauvages – accès aux bennes**

Les dépôts devront s'effectuer dans les bennes et conteneurs adaptés. Il est strictement interdit de déposer des déchets au pied des bennes ou en dehors du site.

Tout dépôt sauvage aux abords de la déchetterie sera verbalisé.

Il est strictement interdit de descendre dans les bennes.

## **Article 8: Récupération de produits**

Toute récupération de produits ou de matériaux est strictement interdite dans l'enceinte de la déchetterie.

## **Article 9 : Usage interdit**

Il est strictement interdit de fumer ou d'approcher une flamme près des sites à risques (armoire à DMS, bennes de déchets verts, ...).

Il est également formellement interdit d'apporter, distribuer, consommer des boissons alcoolisées et/ou des produits stupéfiants sur le site.

## **Article 10 : Circulation sur le site**

Le code de la route doit être appliqué sur le site avec limitation de vitesse fixée à 10km/h.

Pour des raisons de sécurité, le sens de circulation indiqué par les panneaux et le marquage au sol doivent impérativement être respectés.

## **Article 11 : Application du règlement**

Les agents affectés au fonctionnement du site ainsi que les agents de la police municipale de Conches sont chargés de l'application du présent règlement.

La collectivité ne pourra être tenue pour responsable du fait d'un accident survenu en contrevenant au règlement intérieur du site.

Toute personne ne respectant pas ces consignes se verra refuser l'accès.